



INCITATIONS COMMERCIALES

JUIN 2016 : LA VÉRITÉ DES CHIFFRES



La réunion du CCE du 4 Juin a permis d'obtenir des avancées sur le dossier des nouvelles « Incitations Commerciales » (IC) .

Toutefois, elles restent très en deçà des engagements demandés par la **CFDT**.

La rémunération, fixe ou variable, reste l'entière responsabilité de l'employeur. C'est un acte unilatéral et non négociable.

Gardant toujours à l'esprit la défense de **vos** intérêts, vos représentants **CFDT**, tant en CCE qu'à l'ITN-CHSCT, se sont totalement investis sur le sujet. Lors des nombreuses réunions avec la Direction, ils ont toujours cherché à faire évoluer ce dossier en votre faveur.

Aujourd'hui, la **CFDT** a été entendue sur certains points :

AVANT LA RÉUNION DU 4 JUIN	APRÈS LA REUNION DU 4 JUIN
Aucun suivi par vos représentants du personnel en CCE	Suivi paritaire en CCE avec les élus - 1 ^{er} point en 2016 - Bilan complet en 2017
Aucun suivi par vos représentants du personnel en CE Régionaux	Mise en place de 3 points de passage en CE Régionaux chaque quadrimestre
Aucun recours en cas de désaccord sur la part attribuée par l'appréciation de votre manager	Possibilité de ré-examen auprès du RGRH ou GI. Vous pourrez être accompagné par vos Délégués du Personnel CFDT
Aucun recours pour les sur-performers en cas de désaccord sur l'intégration du dépassement du montant de la référence métier dans le fixe	Possibilité de recours auprès du RGRH ou GI via les CE Régionaux
Seuil de déclenchement des IC si atteinte de : 50% de la référence métier BDDF + 50% de l'objectif	Seul le seuil de déclenchement de la référence métier BDDF est pris en compte pour le calcul des IC. Ce seuil passe de 50% à 30% la première année .
Suppression de la garantie de commission en cas de changement de poste	En cas de mobilité géographique ou fonctionnelle : • 1 ^{er} quadrimestre : versé à 100% sans tenir compte des objectifs • 2 ^{ème} quadrimestre: les objectifs et ambitions seront adaptés en fonction de la maturité dans le poste
Aucune période de transition entre l'ancien et le nouveau système de commissionnement	Aménagement d'une période transitoire. Le 1 ^{er} quadrimestre 2016 sera un « exercice pédagogique » Une prime sera versée à tous sur la base des commissions perçues sur les 12 ou 24 derniers mois

Les DIA ne seront plus pénalisés par la baisse de l'effectif de leur agence concernant leur montant métier. Ainsi, le montant métier restera celui défini à la prise de poste.

Les DIA, DIE, RGRH et RDAC seront formés en présentiel pour se familiariser avec les IC, et notamment pour les appréciations.

Les commerciaux auront des réunions de présentation, des pages Echonet, et des vidéos explicatives.

En conclusion, des avancées sur le dossier mais la Direction refuse toujours de se pencher sur :

- L'intégration de tout ou partie des commissions dans le fixe avant le changement du système de commissionnement,
- La suppression du seuil de déclenchement des IC,
- Le relèvement des montants métiers.

Vos élus CFDT seront toujours force de propositions sur ces sujets, afin d'obtenir une rémunération variable la plus claire, objective et transparente.

Concrètement :

Le premier quadrimestre 2016 est « neutralisé » :

- en Juin 2016, le montant que vous toucherez sera la moyenne du variable touché sur les 12 ou 24 derniers mois
- le bilan du quadrimestre avec « Incitations Commerciales » vous sera également présenté, ce qui vous permettra d'avoir une projection du montant pour les quadrimestres suivants.

Avec les point de suivis prévus en 2016 (avec vos élus de CE Régionaux et de CCE), nous serons là pour vous accompagner et faire le bilan.

REJOIGNEZ-NOUS POUR ÊTRE ACTEUR DES CHANGEMENTS. ADHÉREZ À LA CFDT !

CFDT.NATIONALE@BNPPARIBAS.COM

**AUJOURD'HUI,
J'ADHÈRE !**